Image not found or type unknown

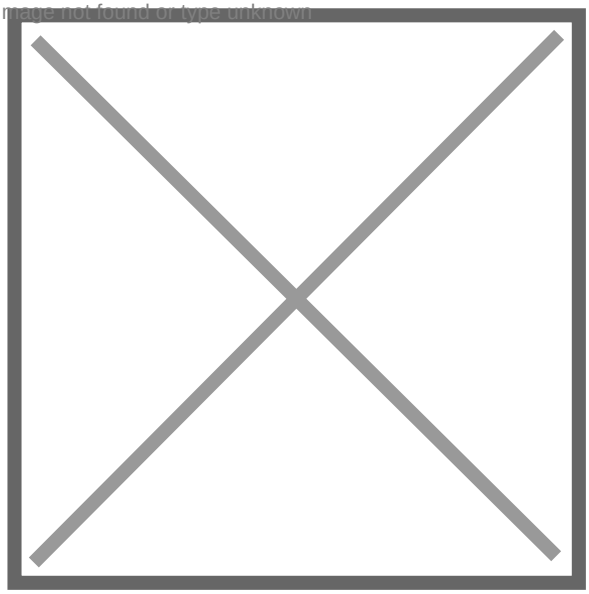

Etat des lieux de sorti non signé/litige avec proprietaire et not

Par **rihet**, le **16/07/2009** à **16:38**

Bonjour,
Bonjour a tous et toutes
Gros soucis.
J'ai louée avec mon mari une maison qui etait vetuste(28trous rien que dans la cuisine, humidité fissure etc)
On a tout refait à nos frais.
La proprietaire passe par notaire il ne nous a jamais remis le bail ni l'etat des lieux d'entrée!
L'electricité etant hors norme(pas de terre fils en tissus) une prise a prise feu en repassant, on l'a changé à nos frais, le lavabo de la salle de bain fuyait et etait fissuré, on l'a changé à nos frais et malheureusement mon mari a fait une boulette il a voulu refaire le plancher à neuf en le poncant mais n'etant pas du metier a fait pire que mieux(on voit les traces de poncages et les differences de teinte, c'est moche).
Bref on quitte le logement j'envoi un recommendé avec ar 3mois auparavent et o fait l'etat des lieux avec remise declefs le 1er juillet09.
Present:notaire,proprietaire mon mari et moi.
Rien à nous reprocher sauf le plancher.
On ne conteste pas.
Je propose au notaire de garder les cautions en dedomagement.
Je demande à signer l'etat des lieux:il refuse!
Il me dit que c'est un brouillon et que la proprietaire va revenir le week end avec ses fils voire si il y a des choses a ajouter!!!
De la je stipule que je remets les clefs et que l'etats des lieux doit etre signer, il me dit je remets au propre je compare avec l'etat des lieux d'entrée(que lui a moi pas) et on se recontact.
Ce matin message sur mon repondeur pour convenir d'un rendez vous avec lui:soit 15jours

apres la remise des clefs!
Que dois je faire?
aidez nous silvouplai je suis tres stressé, enceinte et pas tres tres riche
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés